

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Christine JECKEL. Jean PASTOR. Séverine BERGÉ. Frédéric SCHUBNEL. Denis URBANY. Jean-Jacques OURTAU. Nicolle CHRISTEN. Julie POITOU. Edmond-Pierre EMERAUX. Sébastien ALBOUZE. Arnaud GRAFF.

Procurations : Laurence BURKHARD procuration à Salvatore LA ROCCA
Murielle THIL procuration à Jean PASTOR
Meggane SINDT procuration à Frédéric SCHUBNEL

Absents : André GLAUDE. Emmanuelle SEDKI. Jean-Marie KLEIN. Julia RUSSO

✦ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 AVRIL 2018.

23/2018 : EMPRUNT DE 900 000 EUROS – LOTISSEMENT COMMUNAL

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Août 2016 décidant de contracter un prêt d'un montant de 2 400 000 Euros destiné à la réalisation du lotissement communal « La Croisée des Chemins »,

Vu les différents remboursements effectués pour un montant total de 1 500 000 Euros,

Vu l'échéance du remboursement à la date du 5 Septembre 2018 qu'il ne sera pas possible d'honorer au vu des 13 parcelles restant à vendre,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de contracter un prêt relais à caractère budgétaire d'un montant de 900 000,00 Euros.

Les conditions sont les suivantes :

NEUF CENT MILLE EUROS	900 000,00 Euros
Durée totale	2 ans
Taux fixe	0,60 %
Remboursement	Paiement des intérêts annuellement et remboursement du capital à l'échéance
Montant de l'échéance unique	1 ^{er} août 2020
Commission d'intervention	900,00 Euros
Numéro du crédit	VV 135 Relais bis

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de contracter l'emprunt ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

24/2018 : EMPRUNT DE 800 000 €EUROS – REHABILITATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle que le presbytère doit être composé d'une micro-crèche et d'appartements.

Pierre EMERAUX demande qui va s'occuper de la micro-crèche.

Monsieur le Maire lui répond que trois dames sont intéressées, elles ont un emploi actuellement mais ont monté un dossier et attendent que le local soit fait pour démarrer leur activité.

Nicolle CHRISTEN fait remarquer qu'à Metzeresche également le presbytère a été transformé en appartements.

Sébastien ALBOUZE demande si on connaît déjà le montant des travaux.

Monsieur le Maire lui répond : 800 000 €euros HT. C'est le montant que la commune emprunte car nous espérons toucher des subventions. Néanmoins il faut savoir que le Conseil Départemental diminue les subventions en fonction du montant des loyers perçus.

Par contre, la Région Grand Est va aider les collectivités qui construisent des bâtiments passifs.

Arnaud GRAFF demande si ce sont les plans qui ont été vu au Conseil qui vont être actés.

Monsieur le Maire lui répond que oui et que l'Architecte va venir présenter le projet aux élus lors d'une prochaine réunion.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du presbytère a été décidé par délibérations du 7 MARS 2018 et du 25 AVRIL 2018.

Afin de pouvoir mener ce projet à terme, il convient de procéder à la réalisation d'un emprunt de 800 000,00 €euros.

Les conditions sont les suivantes :

HUIT CENT MILLE EUROS	800 000,00 €euros
Durée totale	20 ans
Taux fixe	1,84 %
Montant de l'échéance mensuelle	3 986,73 €euros
Frais de dossier	800,00 €euros
Numéro du crédit	VV 137 bis

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de contracter l'emprunt ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

25/2018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Jacques OURTAU demande pourquoi l'Amicale des Pompiers n'est pas classée dans la même catégorie que l'Amicale du Personnel Communal. Pourquoi leur demander un dossier alors qu'on sait très bien que la subvention leur permet de payer leur assurance.

Arnaud GRAFF lui dit que ça n'ira pas le jour où ils demanderont une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire répond qu'à partir de maintenant, on va les mettre dans la même catégorie que l'Amicale du Personnel. On est bien content de les avoir, ils participent aux manifestations patriotiques, c'est une bonne image de la commune.

Jean-Jacques OURTAU concernant l'ASSE : ok pour leur donner une somme globale de 4 000 € mais il faut que l'association justifie l'utilisation de cette subvention.

Monsieur le Maire approuve car cette subvention doit être utilisée pour des actions pédagogiques et non pas pour acheter du matériel.

Séverine BERGÉ intervient à propos de l'ACLD qui participe au défilé de St Nicolas. Cette année les roues de la calèche ont été abîmées et il faudrait les faire réparer pour pouvoir l'utiliser pour la prochaine fête de St Nicolas.

Denis URBANY estime que le coût de la réparation pourrait s'élever à 300 €uros par roue.

Jean-Jacques OURTAU demande si les roues ont déjà été réparées, si oui, l'ACLD devrait nous transmettre le prix.

Christine JECKEL dit que si la commune ne participe pas à la réparation, elle n'osera pas leur demander pour St Nicolas.

Séverine BERGÉ pense qu'il faudrait faire un geste pour l'ACLD car ils ont quand même fait tout le parcours avec les roues abîmées.

Monsieur le Maire propose de leur verser 300 €uros dans un premier temps à ajuster si ce n'est pas suffisant.

Un bonus de 300 €uros est donc rajouté à l'ACLD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes sur le budget primitif 2018 :

	ASSOCIATIONS	Subventions 2018
Subventions	<i>Amicale des sapeurs-pompiers</i>	1 662,00
	<i>Association Culture et Liberté</i>	1 410,00
	<i>Tennis de table Bertrange-Distroff</i>	355,00
	<i>Société de musique UNION</i>	1 900,00
	<i>Judo Club</i>	2 010,00
	<i>Jeunesse Sportive de Distroff</i>	2 035,00
	<i>Joie de Vivre</i>	465,00
	<i>Club Canin</i>	0,00
	<i>Chorale Sainte Catherine</i>	315,00
	<i>Pétanque Club</i>	380,00
	<i>Citoyens de Distroff</i>	720,00
	<i>Amicale Donneurs de Sang</i>	200,00
	<i>Ecole de Musique</i>	2 010,00
	<i>ASSE</i>	4 000,00
	<i>Subv. Bal du 13/07 assoc. organisatrice</i>	700,00
	<i>Green team</i>	560,00
	<i>MET FARM</i>	550,00
	<i>Soutien au fonct. Du Rased</i>	50,00
		<i>Amicale du personnel communal</i>

26/2018 : EMPLOIS JEUNES POUR L'ETE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au recrutement de jeunes durant la période du 9 JUILLET au 31 AOUT 2018 afin d'aider à l'entretien de la commune pendant l'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Le recrutement direct d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 9 JUILLET au 31 AOUT 2018.

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence du 1^{er} échelon du grade d'agent d'entretien.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de ces agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

27/2018 : RETROCESSION DE PARCELLE A LA STE LOGIEST

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la Société LOGIEST qui souhaite acquérir la parcelle n° 161 située derrière les parcelles 28, 29 et 30 sur le lotissement communal « La Croisée des Chemins ».

Le cabinet de géomètre BITARD a procédé au bornage de cette parcelle d'une superficie totale de 0,92 are.

Les frais de bornage ainsi que les frais d'acte notarié sont pris en charge par la Société LOGIEST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la rétrocession de ladite parcelle à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes s'y afférents.

28/2018 : CONVENTION D'HONORAIRES AFFAIRE GRANDTHURIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours en annulation a été déposé par Mr Cyril GRANDTHURIN et Mme Anne NENNIG à l'encontre du permis de construire accordé à la SCCV LE CLOCHER par arrêté en date du 18 Juillet 2017.

Afin de pouvoir défendre ce dossier devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, il est nécessaire d'avoir recours à un avocat.

A cette fin, Mr le Maire a contacté le cabinet d'avocats AXIO avec laquelle il est nécessaire de signer une convention d'honoraires.

L'assurance GROUPAMA de la commune a confirmé par courrier la prise en charge des frais et honoraires d'avocats au titre de la Protection Juridique de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par le Cabinet AXIO.

29/2018 - EMPLOIS COMMUNAUX - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET MISE A JOUDU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Vu la loi 11⁰84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 SEPTEMBRE 2017 ;

Le Maire propose à l'assemblée,

- Compte tenu de la demande émanant de Mme CARON MARSEILLE Véronique de réduire son temps de travail, le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à 24,09 H/semaine.

- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2018 :

2

MAIRIE				
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREEE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal I ^{ere} Classe	1	35 H
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1	28/35

Administrative	Adjt Administratif	Adjt Administratif 2 ^{ème} classe	1	35 H
Police Municipale	Agent de police municipale	Brigadier de police municipale	1	35 H
SERVICE UE TECHNI				
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	Adjoint technique	Adjt technique Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
ECOLES				
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ.2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	28,75/35
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ.2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	6/7
Médico-sociale	ATSEN	Agent Spécialisé Princ.2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	24,09/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	22/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	30/35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	17/35
AGENCE POSTALE				
Administrative	Adjt Administratif	Adjt Administratif 2 ^{ème} classe	1	18/35
CENTRE CULTUREL + PERISCOLAIRE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d' animation 2 ^{ème} classe	2	35/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

- Embauche de Mr HAZEMANN aux services techniques sous contrat afin de coordonner et renforcer l'équipe

- Rentrée scolaire et périscolaire
Hausse des effectifs à la rentrée de septembre 2017 tant à l'école qu'au périscolaire.
Toutes les solutions ont été trouvées pour accepter l'ensemble de demandes au périscolaire sur deux services.
Il faudra uniquement une personne supplémentaire de 12 H à 14 H les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Prochaines réunions

Révision du Plu

Vendredi 22 Juin 2018 à 9 H 30 avec l'urbaniste

Mardi 26 Juin 2018 à 10 H 30 avec les services du SCOTAT

Mardi 10 Juillet 2018 à 9 H 00 avec l'urbaniste.

Réhabilitation du presbytère

Présentation de l'avancée du projet par l'architecte le Mercredi 27 Juin 2018 à 20 Heures.

Tous les membres du conseil sont invités.